

# Régime agrimonétaire de l'euro

1998/0214(CNS) - 09/10/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Agnes SCHIERHUBER (PPE, A), le Parlement européen estime que l'introduction de l'Euro en tant que monnaie unique européenne et la définition de taux de change fixes le 1er janvier 1999 rendent nécessaire une profonde révision du régime agrimonétaire en vigueur. Il insiste notamment sur: - la nécessité de préserver le revenu des agriculteurs des conséquences liées aux fluctuations monétaires; - la mise en place d'une procédure suffisamment simple et rapide afin d'éviter que des variations monétaires entraînent des distorsions de concurrence, même momentanées, et perturbent les marchés agricoles européens. Pour le Parlement, l'équité entre les agriculteurs des Etats membres de l'Union est un principe fondamental de la PAC. Il considère en outre que le règlement doit être adapté de manière appropriée à l'occasion du prochain élargissement de l'Union européenne.